

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Voile légère

Régates du SNRK grade 5 B - Dimanche 3 Décembre 2023- Rade de Brest

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (avec application des RIR en wingfoil)*
- 2.2 - le règlement départemental 2023/24
Et les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du SNRK à partir du 2 decembre 2023 18h00 ou sur place le 3 decembre au tableau officiel a partir de 10h00
- 2.2 **Les IC seront commentées lors du briefing concurrents programme le 3/12 a 11h20**

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable salle Cormorandiere (Moulin Blanc)
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les supports **wingfoil et windfoil**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les wingfoils et windfoils admissibles doivent s'inscrire en remplissant un formulaire d'inscription et en réglant les droits d'inscription en salle Cormorandiere (Moulin Blanc).

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription (et **recevoir un lycra numéroté pour les wingfoil**)

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées dans la mesure du possible

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Gratuit pour les coureurs licencié au SNRK

Classe	Droits d'inscription	Droits
Toutes	12 euros	12 euros

6 PUBLICITE

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
03/12/ 2023	10h00	11H20

7.3 Jours et nombre de course :

Date	Toutes	Toutes
03/12/2023	6 courses à suivre	6 courses à suivre

7.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 12h30.

7.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT ET SECURITE

8.1 Chaque wingfoil doit porter un leash d'aile

8.3 Equipement personnel en conformité avec le Tuning guide FFVoile windfoil et wingfoil (casque, gilet d'impact....)

11 LIEU

Mise à l'eau et retour à terre à la cale de l'adonnante

12 LES PARCOURS

Voir annexes parcours présentées au briefing concurrents à 11h30 le 3 décembre 2023

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau / planche dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

16 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

3 premiers hommes et femmes de chaque catégories

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le SNRK rue de la Corniche 29480 Le Relecq Kerhuon ou le CDV 29 au 1 rue de kerbriant 29200 Brest .